

République française
SAINT-CERNIN
CANTAL

Objet: Révision tarifaire 2026 : Crématorium - DE_052_2025

Séance du jeudi 20 novembre 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation: 13 novembre 2025

Présents : 10

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

vingt novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Présents : STEPHANIE SALIES représentée par Matthieu PIJOULAT
ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD,
DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, PIERRE DUPONT,
JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC
AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Représentés: STEPHANIE SALIES représentée par Matthieu
PIJOULAT

Absents: SYLVIE LACOMBE, CHRISTELLE CHAUVET, JEAN
CHRISTOPHE GUY

Excusés:

La commune de Saint Cernin a confié la délégation du service public de crémation à la société SNC représentée par Monsieur Denis DABRIGEON. Cette société nous demande de plafonner, pour 2026, la tarification des services au 1/01/2026 (mis en pj)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de révision de tarifs 2026 en annexe de la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la valider.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 21/11/2025
et publication ou notification du 21/11/2025

Le Maire,
A.DUJOLS

Le Maire,
A.DUJOLS



Le secrétaire de séance,
S.GAILLARD

Date de transmission de l'acte: 21/11/2025
Date de réception de l'AR: 21/11/2025

015-211501754-DE_052_2025-DE
A G E D I